

Votations Le thème de la famille s'impose en politique suisse

Quel modèle de famille les initiatives UDC et PDC aident-elles?

POLITIQUE Le peuple devra se prononcer sur trois initiatives populaires. Voici leurs effets concrets sur les différents types de familles.

Fabian Muhieddine
fabian.muhieddine@lematindimanche.ch

C'est le thème de la semaine. Et la famille occupera encore l'agenda politique de ces prochains mois. C'est que le peuple suisse devra se prononcer sur trois initiatives populaires. La première, celle de l'UDC, lui sera soumise lors des votations du 24 novembre. Les deux autres, concoctées par le PDC, ont été traitées cette semaine par le Conseil fédéral, qui – fait exceptionnel – en soutient partiellement une.

Que demandent les trois textes? L'UDC s'occupe des parents qui gardent eux-mêmes leurs enfants. Aujourd'hui, seuls les couples qui ont des frais de garde effectifs peuvent les déduire. Si l'initiative passe, le conjoint qui ne travaille pas pour s'occuper de ses enfants pourra aussi déduire un forfait. Les initiants proposent 10 000 francs par enfant.

Les deux initiatives PDC traitent aussi de fiscalité. Le premier texte veut permettre aux familles de ne pas payer d'impôt sur les allocations perçues. Aujourd'hui, ces sommes s'ajoutent au revenu et font grimper la charge fiscale.

Epoux désavantagés

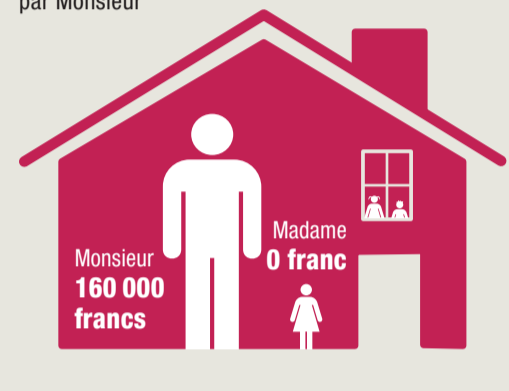
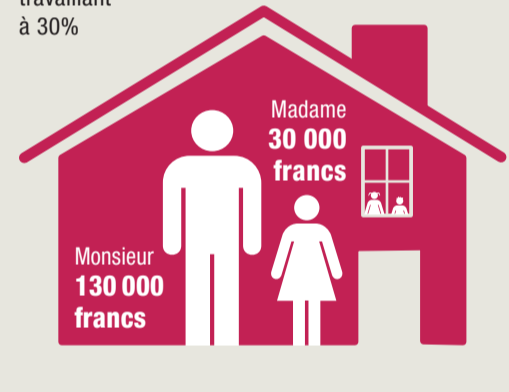
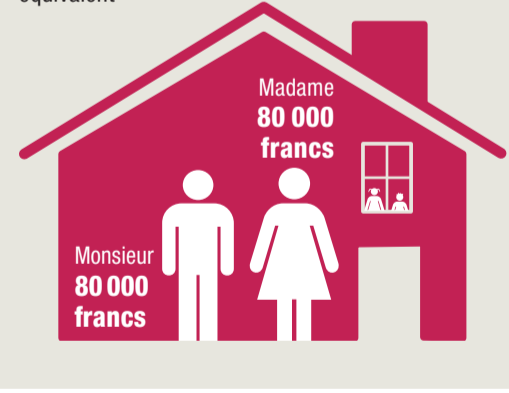
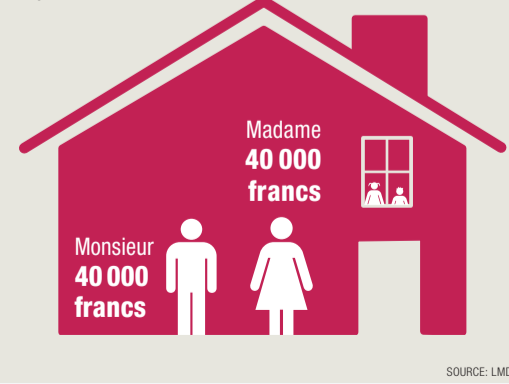
La dernière initiative vise à rétablir la parité entre les couples mariés et les concubins. Dans bien des cas, les couples mariés, considérés comme un ménage, atteignent des barèmes d'imposition élevés lorsqu'ils additionnent leurs revenus. Cette situation les désavantage par rapport aux concubins qui n'additionnent pas leurs salaires et bénéficient ainsi d'un taux d'imposition moins élevé. C'est le principe de cette initiative que le Conseil fédéral soutient.

Pour l'instant, le débat tourne surtout autour des éventuelles pertes fiscales pour les autorités publiques. Mais qu'en est-il pour les familles? Quels sont les effets concrets de ces trois initiatives sur leur budget? Quatre modèles pertinents ont été retenus. La famille monoparentale, quoique de plus en plus répandue, n'y figure pas car seule l'initiative du PDC sur les allocations a un effet et il est prévisible.

Les calculs ont été effectués par Samuel Bendahan, député socialiste vaudois et docteur en sciences économiques de la faculté des HEC à Lausanne. Il est opposé aux trois initiatives, mais les chiffres ont aussi été analysés par Yannick Buttet, conseiller national (PDC/VS) qui de son côté soutient les trois initiatives.

Pour ces calculs, le simulateur fiscal de la Confédération, disponible en ligne, a été utilisé. La référence est un couple, avec deux enfants, habitant le canton de Vaud, qui cotise à hauteur de 8% pour la caisse de pension. Pour le reste, ce sont les hypothèses standards du simulateur qui ont été privilégiées. Voici les résultats. ●

Lire aussi en page 2

BUDGET	TYPE DE FAMILLE	INITIATIVE UDC	INITIATIVE PDC «ALLOCATIONS»	INITIATIVE PDC «COUPLES»
<p>> REVENU 160 000 francs.</p> <p>> FRAIS DE GARDE Zéro franc, mais selon l'initiative UDC, la famille pourra déduire 10 000 francs par enfant.</p> <p>> ALLOCATIONS La moyenne suisse se situe à un peu moins de 250 francs par mois par enfant, soit 6000 francs pour deux enfants pour une année.</p> <p>> IMPOSITION TOTALE 21 774 francs, c'est la somme de l'impôt fédéral, cantonal et communal.</p>	<p>LA FAMILLE TRADITIONNELLE</p> <p>Mariés avec un revenu assuré à 100% par Monsieur</p> 	<p>5250.-</p> <p>Economie sur les impôts Ce modèle est clairement le grand gagnant de l'initiative UDC. «Comme il s'agit d'une déduction d'impôt, plus les salaires sont élevés, plus le bénéfice pour les familles est important», explique Samuel Bendahan (PS/VD). Yannick Buttet (PDC/VS) reconnaît cet effet. «Mais, ajoute-t-il, la classe moyenne est aussi bénéficiaire: si le mari gagnait 80 000 fr., le gain serait de plus de 4000 fr.»</p>	<p>1615.-</p> <p>Economie sur les impôts Constatation intéressante: les modèles familiaux influencent peu le résultat. Peu importe si quelqu'un reste ou non à la maison pour s'occuper des enfants. Yannick Buttet est ravi: «1600 francs, c'est énorme pour une famille de quatre personnes. Et la plupart des gens vont profiter de cette mesure.»</p>	<p>0.-</p> <p>Economie sur les impôts «Tous les couples mariés ne paient pas plus d'impôts que les concubins, rappelle Samuel Bendahan. Ce couple marié, par exemple, paie moins que des concubins qui auraient les mêmes revenus. L'initiative PDC contre la discrimination n'aura donc aucun effet sur son budget.»</p>
<p>> REVENU 160 000 francs.</p> <p>> FRAIS DE GARDE 6000 francs auxquels il faut ajouter 14 000 francs théoriques admis par l'initiative UDC.</p> <p>> ALLOCATIONS La moyenne suisse se situe à un peu moins de 250 francs par mois par enfant, soit 6000 francs pour deux enfants pour une année.</p> <p>> IMPOSITION TOTALE 18 693 francs, c'est la somme de l'impôt fédéral, cantonal et communal.</p>	<p>LA FAMILLE SEMI-TRADITIONNELLE</p> <p>Mariés, avec revenu partagé, l'épouse travaillant à 30%</p> 	<p>3431.-</p> <p>Economie sur les impôts Si l'un des conjoints travaille à temps partiel, l'initiative UDC sera moins avantageuse. «Et très vite, fiscalement, madame aura intérêt à rester à la maison», explique Samuel Bendahan. «Cette mesure est déjà appliquée dans certains cantons, comme en Valais, rétorque Yannick Buttet. Et les femmes n'ont pas arrêté de travailler. L'épanouissement se mesure autrement.»</p>	<p>1520.-</p> <p>Economie sur les impôts «Les familles touchent de l'argent de l'Etat d'un côté et en reversent une partie de l'autre. C'est absurde, commente Yannick Buttet. Dans ce cas, la famille reçoit 500 francs par mois. En reprenant 1500 francs, l'Etat ne l'aide donc que neuf mois sur douze...»</p>	<p>0.-</p> <p>Economie sur les impôts Là encore, selon nos calculs, ce couple est très peu discriminé par rapport aux concubins. Tant que l'un des conjoints ne gagne rien ou beaucoup moins que son partenaire, l'initiative du PDC a très peu d'effet. C'est lorsque les deux partenaires gagnent plus ou moins la même somme que la question se pose.</p>
<p>> REVENU 160 000 francs.</p> <p>> FRAIS DE GARDE Comme personne ne reste à la maison, la famille dépense donc 10 000 francs, qu'elle peut déduire.</p> <p>> ALLOCATIONS La moyenne suisse se situe à un peu moins de 250 francs par mois par enfant, soit 6000 francs pour deux enfants pour une année.</p> <p>> IMPOSITION TOTALE 13 338 francs, c'est la somme de l'impôt fédéral, cantonal et communal.</p>	<p>LES CONCUBINS</p> <p>Non mariés avec un revenu équivalent</p> 	<p>0.-</p> <p>Economie sur les impôts Les partenaires qui travaillent tous les deux à 100% ne sont pas touchés par l'initiative UDC. «Qu'ils soient mariés ou non, insiste Yannick Buttet. Ce qui signifie que l'initiative dans ce cas ne pousse pas les gens à se marier ou non.»</p>	<p>1680.-</p> <p>Economie sur les impôts Avec ce calcul, la preuve est faite que toutes les familles, qu'elles vivent en concubinage ou non, profitent de cette mesure.</p>	<p>0.-</p> <p>Economie sur les impôts Ici, c'est le modèle familial qui est primordial: l'initiative PDC n'a aucun effet sur les concubins. «Par contre, si ce couple voulait se marier, il paierait beaucoup plus d'impôt», s'énerve Yannick Buttet. «J'ai peur qu'au final, lâche Samuel Bendahan, les impôts de ce couple soient augmentés pour éviter les pertes fiscales dues à la baisse des impôts des couples mariés.»</p>
<p>> REVENU 80 000 francs.</p> <p>> FRAIS DE GARDE Comme personne ne reste à la maison, la famille dépense et peut donc déduire 5000 francs de frais de garde.</p> <p>> ALLOCATIONS La moyenne suisse se situe à un peu moins de 250 francs par mois par enfant, soit 6000 francs pour deux enfants pour une année.</p> <p>> IMPOSITION TOTALE 3633 fr. est la somme de l'impôt fédéral, cantonal et communal.</p>	<p>LES BAS REVENUS</p> <p>Mariés avec un revenu équivalent</p> 	<p>0.-</p> <p>Economie sur les impôts L'initiative UDC agit très peu sur les bas salaires, même si un conjoint reste à la maison. «Les bas revenus paient peu d'impôts, explique Samuel Bendahan, les déductions dont ils bénéficient sont donc très basses.» Et Yannick Buttet d'ajouter: «Il ne faut pas oublier que les familles à bas revenus bénéficient de plusieurs aides, comme les subventions des assurances-maladie.»</p>	<p>206.-</p> <p>Economie sur les impôts «Là encore, il s'agit d'une déduction possible. Le revenu joue donc un rôle important. Plus il est élevé et plus l'économie possible sera importante. Par contre, plus le revenu est bas, moins cette mesure aura d'effet», déplore Samuel Bendahan. «La politique familiale a besoin d'un ensemble de mesures et pas seulement de ces trois initiatives», ajoute Yannick Buttet.</p>	<p>??.-</p> <p>Economie sur les impôts Ce couple paie entre 1000 et 2000 fr. de plus qu'un couple de concubins. «Le PDC ne propose aucune méthode de calcul, dit Samuel Bendahan. Mais si l'Etat accordait aux époux une baisse équivalente, la perte fiscale serait insupportable.» Yannick Buttet relève que les bas revenus sont les seuls à en profiter: «La somme des trois initiatives est peut-être une bonne chose.»</p>